

PROCÉDURE D'AMÉNAGEMENT FONCIER

Appel à candidatures en vue de l'élection de propriétaires de biens fonciers non bâtis sur la commune de SAINT GILDAS DE RHUYS

En décembre 2016, le conseil Départemental a voté une subvention à la Commune pour la réalisation de son aménagement foncier. La première étape de la démarche consiste à mettre en place la commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF), qui sera la « cheville ouvrière » de la procédure. Elle a pour mission de conduire l'aménagement foncier avec l'appui technique du département du Morbihan. Sa composition est règlementée par le Code rural.

Ce présent appel à candidature est lancé pour désigner 5 propriétaires de biens fonciers non bâtis (3 titulaires + 2 suppléants) qui siégeront dans cette commission. L'élection des représentants des propriétaires de biens fonciers parmi les candidats aura lieu lors du prochain conseil municipal, le jeudi 6 juillet 2017 en mairie. Conformément aux articles L.2121-21 et suivants du code général des Collectivités Territoriales, l'élection aura lieu au scrutin uninominal.

Si vous êtes propriétaire d'une ou plusieurs parcelles non bâties sur la commune de SAINT GILDAS DE RHUYS et que vous êtes intéressés pour participer à cette démarche, nous vous invitons à transmettre votre candidature à l'attention de Monsieur Le Maire :

- Par courrier à l'adresse : mairie de SAINT GILDAS DE RHUYS, rue Saint Goustan, 56730 SAINT GILDAS DE RHUYS
- Ou par courriel via la messagerie de la commune : contact@saint-gildas-de-rhuys.fr

Avant le vendredi 23 juin 2017 – 17 heures.

Eléments à fournir pour la candidature :

- *Nom, Prénom*
- *Date et Lieu de Naissance,*
- *Référence(s) cadastrale(s) de votre/vos parcelle(s) non bâtie(s)*

Une fois instaurée, la CCAF travaillera sur une proposition de périmètre d'aménagement foncier qui sera soumise à enquête publique.

Plus de renseignements auprès du service urbanisme de la Mairie : tel : 02.97.45.23.15